



COLLECTION

COMMUNICATIONS A LA PRESSE

COMITE INTERNATIONAL DE LA
CROIX-ROUGE

1992

VOL. 5 ✓

français
anglais





COLLECTION

COMMUNICATIONS A LA PRESSE

COMITE INTERNATIONAL DE LA
CROIX-ROUGE

1992

français

COMMUNICATIONS A LA PRESSE 1992

02.03 ¹	92/1	LE CICR ET LE CONFLIT EN YUGOSLAVIE: POINT DE LA SITUATION
19.01	92/2	ACCES DU CICR AUX DETENUS DE SECURITE
31.01	92/3	YUGOSLAVIE: PROBLEMES HUMANITAIRES A L'ORDRE DU JOUR
06.03	92/4	SECOURS D'URGENCE ET PERSONNEL EN RENFORT POUR LE HAUT KARABAKH
17.03	92/5	LE CICR DANS LE NAGORNY-KARABAKH
27.03	92/6	KARABAKH: LE CICR TRAVERSE A NOUVEAU LA LIGNE DE FRONT
27.03	92/7	YUGOSLAVIE: LES PLENIPOTENTIAIRES SE RENCONTRENT UNE NOUVELLE FOIS A GENEVE - POURSUITE DU DIALOGUE
08.04	92/8	YUGOSLAVIE: LE CICR INTENSIFIE SON ACTION EN BOSNIE-HERZEGOVINE
10.04	92/9	KARABAKH: NOUVELLE PERCEE DU CICR
11.05	92/10	BOSNIE-HERZEGOVINE
13.05	92/11	SOMALIE: UN AVION CICR PRIS DE FORCE
13.05	92/12	SOMALIE: AVION CICR - DENOUEMENT HEUREUX
29.05	92/13	LE CICR EVACUE LES CORPS DE 17 TUES SUR LA LIGNE DE FRONT
06.06	92/14	BOSNIE-HERZEGOVINE: ADOPTION D'UN PLAN OPERATIONNEL DU CICR
19.06	92/15	REMISE DES INSIGNES DE DOCTEUR HONORIS CAUSA AU PRESIDENT DU CICR
24.06	92/16	LE CICR RETOURNE EN BOSNIE-HERZEGOVINE
03.07	92/17	CONFLIT EN REPUBLIQUE DE MOLDOVA
08.07	92/18	REPRISE DES CONVOIS
17.07	92/19	BOSNIE-HERZEGOVINE: LE CICR RENFORCE SON ACTION
29.07	92/20	CROATIE: SIGNATURE D'UN ACCORD POUR LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS

02.08	92/21	BOSNIE-HERZEGOVINE: INQUIETUDES PERSISTANTES DU CICR
07.08	92/22	CONFLIT INTERNE ENTRE LA CROATIE ET LA YOUGOSLAVIE: ACCORD SUR LES MODALITES DE LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS
14.08	92/23	CONFLIT ENTRE LA CROATIE ET LA YOUGOSLAVIE: 1131 PRISONNIERS LIBERES SOUS LES AUSPICES DU CICR
27.08	92/24	LIBERIA: PERSONNEL CICR BLESSE
11.09	92/25	ICRC AND WFP EXPAND RELIEF AND PROGRAMME FOR SOMALIA
15.09	92/26	VOL HUMANITAIRE SUR LA BOSNIE-HERZEGOVINE
01.11	92/27	LE CICR EVACUE 1'561 PERSONNES DU CAMP DE TRNPOLJE
09.10.92	92/28	BOSNIE-HERZEGOVINE
20.10.92	92/29	SOMALIE - LE CICR RALLONGE SON BUDGET
23.10.92	92/30	BOSNIE: LIBERATIONS RETARDEES
06.11.92	92/31	TROISIEME MISSION DANS LE TADJIKISTAN
14.11.92	92/32	BOSNIE-HERZEGOVINE: LIBERATION MANJACA
07.12.92	92/33	VISITE DETENUS TIMOR-EST
10.12.92	92/34	TADJIKISTAN: PREMIERES DISTRIBUTIONS DE SECOURS DU CICR A DUCHANBE
14.12.92	92/35	MANJACA/LIBERATIONS
16.12.92	92/36	LIBERATIONS
18.12.92	92/37	LIBERATIONS MANJACA
23.12.92	92/38	SERBES LIBERES SOUS LES AUSPICES DU CICR

Communication à la Presse No. 92/1
2 janvier 1992

LE CICR ET LE CONFLIT EN YUGOSLAVIE: POINT DE LA SITUATION

Genève (CICR) - Présent en Yougoslavie depuis le déclenchement du conflit en juin 1991, le CICR compte actuellement 50 expatriés sur le terrain répartis à Belgrade, Ljubljana et Zagreb ainsi qu'à Osijek, Novi Sad, Banja Luka, Rijeka, Split, Dubrovnik, Sarajevo et Skopje.

INITIATIVES DU CICR EN TANT QU'INTERMEDIAIRE NEUTRE

Conformément à son mandat, le CICR a pris des initiatives afin d'organiser des rencontres entre les parties au conflit pour trouver des solutions concrètes aux problèmes d'ordre humanitaire.

Sur invitation du CICR, des représentants plénipotentiaires des différentes parties se sont réunis à deux reprises (les 26 et 27 novembre et les 19 et 20 décembre 1991) à Genève et se sont mis d'accord pour appliquer les dispositions du droit international humanitaire. Suite à la première de ces réunions, une commission conjointe de recherche de personnes disparues a été créée, le 16 décembre et se réunit régulièrement sous les auspices du CICR à Pécs (Hongrie) afin de trouver des solutions à ce problème. Une conséquence directe de ces réunions a en outre été la création de "zones protégées" qui permettent, sous la supervision du CICR et avec l'accord des parties de donner une protection particulière aux blessés, aux malades et aux groupes particulièrement vulnérables de non-combattants. Ainsi, l'hôpital et le monastère franciscain de Dubrovnik ont été neutralisés à la mi-décembre et l'hôpital d'Osijek le sera à partir du 4 janvier. Par ailleurs, dans le cadre de ces accords conclus à Genève et sur le terrain, plus de 2'000 prisonniers ont pu être libérés.

VISITES ET PROTECTION DES PRISONNIERS

Le CICR a pu, depuis le début du conflit, effectuer plus de 5.000 visites à des prisonniers en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, en Serbie, en Slovénie et en Vojvodine et s'entretenir avec eux sans témoin. Plus de 3.000 messages familiaux ont été transmis entre les détenus et leurs proches à travers le CICR et les bureaux locaux de la Croix-Rouge.

./..

COMMUNICATION A LA PRESSE No. 92/2
19 janvier 1992

AFGHANISTAN : LE CICR ACCEDE AUX DETENUS DEPENDANT DE LA SECURITE
D'ETAT

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) visite depuis le 13 janvier en Afghanistan des détenus relevant du ministère de la Sécurité d'Etat.

Suite à une longue négociation, les autorités afghanes ont accepté les critères habituels appliqués par le CICR pour ces visites; les entretiens sans témoin avec les détenus, l'enregistrement de leurs identités, l'accès a tous les locaux et la possibilité de répéter les visites. .

Depuis la fin 1987, le CICR visite, selon ses critères, des prisonniers dépendant des ministères de l'Intérieur et de la Justice, dans divers lieux de détention du pays. Il a ainsi accès dorénavant à toutes les catégories de personnes détenues par les autorités afghanes pour des raisons liées au conflit.

++++

COMMUNICATION A LA PRESSE NO.92 /3
31 janvier 1992

YUGOSLAVIE : PROBLEMES HUMANITAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Genève (CICR) - A l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les représentants plénipotentiaires du Conseil exécutif fédéral yougoslave, de la République de Croatie, de la République de Serbie et de l'Armée fédérale yougoslave se sont réunis, pour la troisième fois à Genève, le 31 janvier 1992.

Cette nouvelle rencontre a permis de faire le point sur les résultats humanitaires importants accomplis à ce jour, notamment par la Commission conjointe pour la recherche des disparus qui a déjà permis le rétablissement de liens familiaux et l'identification de morts.

Le CICR a fait rapport sur la protection, le traitement et les conditions de détention des prisonniers. Les arrestations arbitraires de civils ont fait l'objet d'un appel du CICR aux parties au conflit afin qu'elles mettent fin à cette pratique inadmissible.

En présence de représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), les discussions ont porté sur la situation des personnes déplacées et les priorités d'assistance. A cette occasion, le CICR et le HCR ont rappelé les dispositions juridiques relatives à la protection des personnes déplacées. Les participants se sont également penchés sur les violations du Droit international humanitaire ainsi que sur les mécanismes additionnels de surveillance.

Le CICR s'est également adressé aux représentants des parties au conflit pour que ceux-ci donnent toutes les garanties nécessaires à l'accès de ses délégués dans les zones conflictuelles.

Toutes les parties ont exprimé le désir qu'une nouvelle réunion se tienne en mars prochain sous les auspices du CICR.

++++

Communication à la presse no. 92/4
Genève le 6 mars 1992

**SECOURS D'URGENCE ET PERSONNEL EN RENFORT POUR LE
HAUT-KARABAKH**

Genève (CICR). Un avion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avec à son bord 3 tonnes de matériel médical d'urgence et 11 délégués s'envolera, samedi 7 mars, de Genève pour Bakou, capitale de l'Azerbaïdjan.

Le principal objectif du CICR est de secourir au plus vite les Azéris et les Arméniens victimes des combats dans le Haut-Karabakh. Une première évaluation des besoins humanitaires a été faite dans cette région début mars par les délégués du CICR en poste à Bakou.

Le CICR, Institution neutre et impartiale a établi et entretient un dialogue régulier avec les autorités en place, tant à Bakou qu'à Erevan, la capitale de l'Arménie, où la délégation du CICR, récemment ouverte, est également en passe d'être renforcée.

++++

COMMUNICATION A LA PRESSE NO 92/5

Le 18 mars 1992

NAGORNY-KARABAKH: UNE EQUIPE DU CICR PASSE LES LIGNES

Genève (CICR) - Deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à bord de deux véhicules, ont quitté Agdam aujourd'hui 18 mars 1992 pour traverser les lignes à destination de Stépanakert, capitale du Nagorny-Karabakh.

Cette mission a été rendue possible grâce à l'appui de toutes les autorités concernées à Bakou, Erevan et Stépanakert. Les délégués du CICR ont pour objectif d'établir une présence permanente au Nagorny-Karabakh afin d'apporter assistance et protection aux populations de la région.

Par ailleurs, le Comité des Hauts Fonctionnaires de la CSCE, lors de sa réunion du 14 mars dernier à Helsinki à laquelle le CICR a été invité par la Présidence tchèque et slovaque, a adopté une résolution appuyant les activités du CICR au Karabakh.

Pour rappel, le CICR a quatorze délégués en Azerbaïdjan et six en Arménie. Depuis début mars, trois vols CICR à destination de Bakou et Erevan ont déjà acheminé depuis Genève du matériel médical, des secours, des véhicules et des renforts en personnel.

+++

Communication à la presse No 92/6
27 mars 1992

KARABAKH: LE CICR TRAVERSE A NOUVEAU LA LIGNE DE FRONT

Genève (CICR) - Deux délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont retraversé aujourd'hui, 27 mars 1992, la ligne de front entre Aghdam et Stépanakert.

Cette nouvelle mission humanitaire, organisée en accord avec les parties concernées, vise différents objectifs:

- transporter une assistance matérielle destinée aux détenus azéris visités par le CICR à Stépanakert
- amener et distribuer du matériel médical d'urgence destiné aux hôpitaux récemment visités à Stépanakert
- acheminer les messages Croix-Rouge reçus à Stépanakert et à Bakou destinés aux familles des détenus
- assurer la relève du personnel CICR au Nagorny Karabakh et en particulier permettre à un coordinateur médical de se rendre sur place

Simultanément, le CICR mène une action de secours en Azerbaïdjan. Un convoi de 6 camions, transportant 15 tonnes de matériel permettront la distribution de couvertures et de sets de cuisine destinés aux milliers de personnes actuellement déplacées.

Le CICR compte actuellement 19 délégués en Azerbaïdjan dont deux à Stépanakert, quatre à Aghdam et 13 à Bakou. Par ailleurs, en Arménie, le CICR a renforcé son équipe.

+++

Communication à la presse No 92/7
27 mars 1992

**YUGOSLAVIE: LES PLENIPOTENTIAIRES SE RENCONTRENT UNE NOUVELLE
FOIS A GENEVE - POURSUITE DU DIALOGUE**

Genève (CICR) - Les représentants plénipotentiaires du Conseil exécutif fédéral yougoslave, du gouvernement croate et du Secrétariat fédéral à la Défense se sont réunis pour la quatrième fois à Genève aujourd'hui, à l'invitation du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), pour trouver des solutions pratiques aux problèmes humanitaires liés au conflit. Des représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) ont assisté à une partie de cette réunion.

Le CICR a exprimé sa profonde préoccupation face à l'augmentation du nombre des expulsions de civils hors de leurs maisons et de leurs villages, et d'actes violents d'intimidation sous diverses formes.

Le CICR a expressément demandé aux parties au conflit que toutes les mesures nécessaires soient prises sans délai afin d'assurer le respect de la zone protégée d'Osijek, qui a déjà été attaquée à deux reprises.

En Slavonie, 421 prisonniers ont été libérés aujourd'hui à Nemetin (au sud d'Osijek) et Sarvas (est d'Osijek), sous les auspices du CICR.

+++

Communication à la Presse no. 92/8
8 avril 1992

YUGOSLAVIE: LE CICR INTENSIFIE SON ACTION EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Genève (CICR) - Face à la dégradation de la situation en Bosnie-Herzégovine, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) développe son action humanitaire.

Sur le plan médical, du matériel d'urgence a déjà été distribué à Mostar et à Bijeljina. Suite à une évaluation faite en Bosnie-Herzégovine par son personnel médical, le CICR va mettre sur pied un programme de soutien en matériel chirurgical destiné aux principaux hôpitaux.

Dans le cadre de son action de protection aux détenus, les délégués du CICR ont commencé à visiter des prisonniers le 7 avril, aux environs de Kupres, où se déroulent de violents combats.

Afin d'exécuter pleinement son mandat, le CICR a renforcé ses effectifs et compte actuellement 10 délégués en Bosnie-Herzégovine, notamment à Sarajevo, Mostar, Bihac et Banja Luka. Au total, 60 délégués sont actuellement actifs dans les six Républiques.

++++

Communication à la presse no. 92/9
10 avril 1992

KARABAKH: NOUVELLE PERCEE DU CICR

Genève (CICR) - Un délégué et une infirmière du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) sont passés aujourd'hui, 10 avril 1992, au travers de la ligne de front qui sépare Stépanakert, chef-lieu arménien du Haut-Karabakh, de la ville de Shusha, en mains azéries.

Ces deux localités qui se font face sont d'une grande importance stratégique dans les combats qui font actuellement rage dans le Haut-Karabakh et cette nouvelle ouverture permettra au CICR de renforcer son action en faveur des victimes tant arméniennes qu'azéries de ce tragique conflit.

Cette percée s'est réalisée avec l'accord de toutes les parties au conflit et présage de façon positive de la volonté de tous de faciliter le travail humanitaire et impartial du CICR.

++++

Communication à la presse no. 92/10
11 mai 1992

LE CICR AU COEUR DU DRAME EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Genève (CICR) - Les 20 délégués et les 30 collaborateurs locaux du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), répartis entre Sarajevo et cinq autres villes de Bosnie-Herzégovine, s'efforcent de continuer leur action humanitaire malgré les violents combats qui se déroulent dans cette République.

A Tuzla et Doboï, le CICR a pu distribuer, le 10 mai, de l'assistance médicale. Dans les zones de combat et particulièrement à Sarajevo, la situation sanitaire devient de plus en plus difficile. Les hôpitaux manquent notamment de perfusions et d'injections, alors que les dépouilles de nombreuses victimes ne peuvent être enterrées. Le 10 mai à Bihac, 36 prisonniers ont été libérés sous les auspices du CICR.

L'un des problèmes les plus aigus est celui de l'acheminement des secours. A cet égard le CICR est très préoccupé par le fait que deux de ses véhicules ont été interceptés le 9 mai à l'entrée de Sarajevo. Des démarches sont actuellement en cours auprès de toutes les parties impliquées afin qu'elles facilitent l'accès du CICR à toutes les victimes.

Communication à la presse no. 92/11
13 mai 1992

SOMALIE : UN AVION DU CICR PRIS DE FORCE

Genève (CICR) - Un avion, affrété par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour son action en Somalie, a été saisi par six hommes armés somaliens sur l'aéroport de Kismayo, alors qu'il s'apprêtait à décoller pour Nairobi.

L'appareil s'est posé dans la capitale kényane à 13 heures (heure suisse). A son bord, outre les six hommes armés, se trouvent un pilote, Aldo Perrone, et quatre délégués du CICR, dont trois Suisses - Esther Giger, Karsten Emmerich, Peter Kunz - et un collaborateur mis à disposition par la Croix-Rouge allemande, Larsen Wedell.

Le contact radio a été maintenu avec l'appareil et les autorités kényanes sont dûment informées. Le chef de la délégation du CICR à Nairobi assure la liaison avec toutes les instances concernées.

++++

Communication à la presse no. 92/12
13 mai 1992

SOMALIE: AVION CICR - DENOUEMENT HEUREUX

Genève (CICR) - Les six hommes armés somaliens qui avaient détourné ce matin un avion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de Kismayo sur Nairobi se sont rendus sans condition aux autorités kényanes. Les quatre délégués du CICR qui étaient à bord ainsi que le pilote sont sains et saufs.

Le CICR remercie les autorités kényanes pour leur coopération qui a permis à cet incident de trouver un dénouement heureux.

++++

Communication à la presse no 92/13
29 mai 1992

NAKHITCHEVAN/AZERBAIDJAN:
LE CICR EVACUE LES CORPS DE 17 TUES SUR LA LIGNE DE FRONT

Genève (CICR) - Cinq délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), aidés de dix volontaires locaux, ont évacué, les 27 et 28 mai, les corps de 17 combattants du Nakhitchevan tués et gisant sur les lieux des combats qui opposent forces arméniennes et azerbaïdjanaises à proximité de la ville de Cadarak au Nord du Nakhitchevan. Ces deux opérations successives ont pu se dérouler après que deux cessez-le-feu eurent été négociés par le CICR avec les forces en présence.

Appelés par les autorités pour évaluer la situation dans cette république autonome administrée par l'Azerbaïdjan, les délégués sont arrivés au Nakhitchevan le 24 mai. Ils ont pu constater la situation précaire des 30.000 personnes déplacées par les combats (10% de la population totale) ainsi que les difficultés des hôpitaux qui reçoivent les blessés de guerre. Le CICR, depuis sa délégation d'Azerbaïdjan, prépare une action d'assistance urgente en faveur de ces victimes. +***

Communication à la presse no. 92/14
Genève le: 6.06.92

BOSNIE-HERZEGOVINE: ADOPTION D'UN PLAN OPERATIONNEL DU CICR

Genève (CICR) - Les parties au conflit en Bosnie-Herzégovine ont adopté, le 6 juin, le plan opérationnel présenté par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) lors d'une deuxième session de négociations qui s'est tenue au siège de l'institution à Genève en présence d'observateurs des gouvernements de la Fédération yougoslave et de la République de Croatie ainsi que du Haut Commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR). Ce plan complète concrètement les termes des accords précédents signés par les parties au conflit le 22 mai à Genève sous les auspices du CICR. Il ouvre la voie à un redéploiement progressif du CICR et d'autres organisations humanitaires dans cette république déchirée par les combats.

Selon le plan agréé, des réunions de travail devraient se tenir ces prochains jours en Bosnie-Herzégovine afin de définir localement les détails des modalités - notamment sur le plan de la sécurité - de la reprise des activités humanitaires du CICR en faveur des victimes du conflit.

++++

Communication à la presse no. 92/15
19 juin 1992

REMISE DES INSIGNES DE DOCTEUR HONORIS CAUSA AU PRESIDENT DU CICR

Genève (CICR) - Le Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Cornelio Sommaruga a reçu ce jour, 19 juin 1992, les insignes de Docteur Honoris Causa de l'Université de Nice-Sophia Antipolis. Ces insignes, honorant ainsi l'action humanitaire du CICR, lui ont été remises par le Professeur Michel Bornancin, Président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis en présence notamment de S.A.S le Prince Héréditaire Albert de Monaco, de Monsieur le Doyen Maurice Torrelli, Directeur de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement et du Dr. Jean-Claude Vaillaud, Président du Conseil Départemental de la Croix-Rouge française des Alpes-Maritimes.

Dans son discours intitulé "Le Droit international humanitaire - Le défi permanent du CICR", le Président Sommaruga a brossé un tableau du développement du droit international humanitaire depuis la création de la Croix-Rouge. M. Sommaruga a notamment insisté sur le fait qu'il n'est plus "tolérable" que le sort des victimes demeure tributaire du bon vouloir des parties en conflit. Face à l'ampleur des luttes armées qui dévastent de nombreux pays, le président du CICR a émis l'idée de réunir à intervalles réguliers les Etats Parties aux Conventions de Genève afin de leur rappeler leurs obligations de respecter et d'appliquer leurs engagements humanitaires.

++++

Communication à la presse No. 92/16
24 juin 1992

LE CICR RETOURNE EN BOSNIE-HERZEGOVINE

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est retourné dans cinq villes de Bosnie-Herzégovine. Des délégués se sont rendus aujourd'hui à Banja Luka, Bihac, Bijeljina, Grude et Trebinje, ce qui constitue la première étape visant à rétablir la présence du CICR dans l'ensemble de la République.

Cette décision fait suite à la ratification par toutes les parties d'un accord signé le 6 juin au siège du CICR et à la désignation d'officiers de liaison chargés d'assurer la sécurité dans leurs régions respectives.

Les opérations de secours devraient reprendre d'ici quelques jours, dès que les délégués auront établi des contacts directs avec les officiers de liaison et procédé à une évaluation des besoins de la population locale ainsi que des installations médicales.

Le CICR s'était retiré de Bosnie-Herzégovine fin mai en raison de la paralysie des opérations, due aux combats, et du manque de respect de l'emblème et du personnel de la Croix-Rouge. L'institution avait immédiatement organisé à Genève une seconde rencontre entre les parties au conflit, afin de mettre au point une série de mesures pratiques. L'accord qu'elles ont signé le 6 juin établit un plan d'action détaillé relatif à l'assistance aux civils et aux hôpitaux de Bosnie-Herzégovine et précise les conditions de sécurité nécessaires à son application.

* * * *

Communication à la presse no. 92/17
3 juillet 1992

CONFLIT EN REPUBLIQUE DE MOLDOVA:

Première mission du CICR à Bendery

Genève (CICR) - Une équipe du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est arrivée le 3 juillet à Bendery, ville située sur la rive ouest du Dniestr, où se sont déroulés les principaux affrontements entre les forces moldoves et celles de la communauté russophone de la région. L'équipe a remis de l'assistance médicale d'urgence à l'hôpital de Bendery où environ 200 blessés de guerre ont été admis depuis le 19 juin.

Les délégués s'étaient rendus la veille à Tiraspol où ils ont effectué une première visite de l'hôpital principal qui accueille actuellement près de 160 blessés de guerre. Le 30 juin, le CICR a remis du matériel médical d'urgence à l'hôpital de Caujeni (Sud de Bendery) qui a reçu, depuis le 19 juin, plus de 300 blessés de guerre.

L'équipe s'était initialement rendue le 25 juin à Chisinau, capitale de la république de Moldova. Pour la première fois dans ce pays, les délégués ont pu visiter, enregistrer et s'entretenir en privé avec neuf personnes détenues en raison du conflit. Chaque détenu a rédigé un message que les délégués transmettront à leurs familles.

++++

Communication à la presse No. 92/18
8 juillet 1992

**BOSNIE-HERZEGOVINE:
REPRISE DES CONVOIS DU CICR DANS LES ZONES CONFLICTUELLES**

Genève (CICR) - Deux premiers convois routiers du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) transportant des secours alimentaires et médicaux sont partis les 7 et 8 juillet de Zagreb pour rejoindre les régions de Banja Luka et de Bihac où se sont déplacées près de 170.000 personnes qui ont fui les combats.

Ces convois marquent la reprise effective des activités du CICR dans les régions conflictuelles de Bosnie-Herzégovine et font suite aux missions conduites, du 24 juin au 1er juillet, par cinq équipes du CICR dans les régions de Trebinje, Mostar, Bihac, Banja Luka et Bijeljina.

Outre Banja Luka et Bihac, d'urgents besoins ont été constatés par les délégués du CICR dans les régions de Grude, Mostar, Zenica et Trebinje où de nouveaux convois de secours médicaux et alimentaires du CICR doivent se rendre dans les jours à venir.

La reprise des activités du CICR en Bosnie-Herzégovine concerne également la fourniture de matériel médical d'urgence aux structures hospitalières des zones conflictuelles, largement dépassées par l'afflux constant de blessés de guerre.

Quinze délégués, une trentaine de collaborateurs locaux et une trentaine de véhicules sont impliqués, sur le terrain, dans cette action qui est coordonnée par les délégations du CICR de Zagreb et de Belgrade où travaillent, en tout, environ soixante délégués.

++++

Communication à la presse No.92/19
17 juillet 1992

BOSNIE-HERZEGOVINE: LE CICR RENFORCE SON ACTION

Genève (CICR) - Depuis son retour en Bosnie-Herzegovine fin juin, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) intensifie ses activités dans les régions de Bihac, Banja Luka, Trebinje, Mostar et Zenica, sur la base de son plan d'action d'urgence.

Les équipes du CICR ont ainsi distribué depuis le 7 juillet dix-huit tonnes de matériel médical et chirurgical aux hôpitaux de Bihac, Banja Luka, Trebinje, Livno, Mostar, Travnik et Zenica où, suite aux combats, le nombre de blessés ne fait qu'augmenter. Pour venir en aide aux très nombreuses personnes déplacées à l'intérieur de la Bosnie-Herzegovine ainsi qu'aux personnes les plus vulnérables, plus de 10.000 colis familiaux et 13 tonnes d'aliments ont été acheminés ces derniers jours, alors que d'autres convois sont en préparation.

D'autre part, plus de 3.000 personnes détenues, réparties dans les régions de Banja Luka, Trebinje et Mostar ont pu être visitées par les délégués. A l'occasion de ces visites, près de 4.000 messages Croix-Rouge ont été échangés entre les détenus et leurs familles.

++++

Communication à la presse no. 92/20
29 juillet 1992

CROATIE: SIGNATURE D'UN ACCORD POUR LA LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS

Genève (CICR) - Les 28 et 29 juillet, le Premier Ministre de la République Fédérale de Yougoslavie, M. Milan Panic et le Vice Premier Ministre de la République de Croatie, M. Mate Granic ont signé, sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) un accord concernant la libération et le rapatriement de tous les prisonniers du conflit en Croatie.

Conformément à l'article 118 de la Troisième Convention de Genève et aux accords établis le 6 novembre dernier au CICR, les quelques 1.200 prisonniers encore détenus devront être libérés sans condition par les deux parties.

Le CICR coordonnera la mise en application de cet accord qui prend effet immédiatement et qui prévoit toutes les libérations d'ici au 7 août 1992.

Dans le cadre du conflit serbo-croate, les délégués du CICR ont visité 6.642 détenus et ont participé à la libération de 3.563 d'entre eux.

Communication à la presse No. 92/21
2 août 1992

BOSNIE-HERZEGOVINE : INQUIETUDES PERSISTANTES DU CICR

Genève (CICR) - Depuis la reprise de leurs activités en Bosnie-Herzégovine, le 7 juillet 1992, des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont eu accès à plus de 4'000 prisonniers aux mains de toutes les parties au conflit. Cependant, de nombreux autres lieux de détention répartis à travers tout le territoire de la Bosnie-Herzégovine restent encore inaccessibles au CICR, et les notifications de détention émanant directement de toutes les autorités détentrices demeurent très incomplètes.

De manière plus large, le CICR a dû constater, depuis plus d'une année de conflit, à quel point les violations du droit humanitaire et des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit se sont en quelque sorte banalisées, en particulier à l'égard de la population civile, en dépit des appels publics et des multiples démarches confidentielles entreprises par le CICR à tous les niveaux. Dans le cadre du discours qu'il a prononcé en ouverture de la Conférence internationale sur l'aide aux victimes du conflit dans l'ancienne Yougoslavie, conférence réunie à Genève le 29 juillet sous les auspices du Haut Commissariat pour les Réfugiés, le Président du CICR, Cornelio Sommaruga, a clairement mis en garde la communauté internationale contre "les terribles ravages de la purification ethnique"; à titre d'exemple, il a cité "l'usage de la terreur indiscriminée sur les populations, l'intimidation et le harcèlement des minorités, l'internement massif des civils, la prise d'otages, la torture, la déportation et les exécutions sommaires".

++++

Communication à la presse No. 92/22
Le 7 août 1992

**CONFLIT ENTRE LA CROATIE ET LA YOUGOSLAVIE: ACCORD SUR LES
MODALITES DE LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS**

Genève (CICR) - Le Premier ministre de la République de Croatie, M. Franjo Greguric, et le Premier Ministre de la République fédérale de Yougoslavie, M. Milan Panic, ont signé un accord le 7 août 1992 à Budapest, en présence du Président du Comité international de la Croix-Rouge, M. Cornelio Sommaruga. Cet accord, qui fait suite à l'accord de principe signé à Genève le 29 juillet dernier, règle les modalités pratiques de la libération de tous les prisonniers encore détenus dans le contexte du conflit entre les deux Etats.

L'accord prévoit la libération et le rapatriement de 1207 prisonniers avant le 14 août 1992. L'ensemble du processus de rapatriement des prisonniers sera supervisé par le CICR.

En vertu de cet accord, chaque prisonnier pourra librement renoncer à son rapatriement. Les parties se sont également engagées à prendre des mesures légales permettant une amnistie pour toutes les infractions commises en relation avec le conflit, à l'exception des crimes de guerre.

"Cet accord constitue un gage d'humanité dans la situation conflictuelle de l'ancienne Yougoslavie où le Droit international humanitaire est chaque jour bafoué. Tout effort allant dans le sens du respect de ce Droit ne peut que contribuer à l'apaisement" a déclaré le Président du CICR à l'issue de cette réunion.

++++

Communication à la presse No 92/23
le 14 août 1992

**CONFLIT ENTRE LA CROATIE ET LA YOUGOSLAVIE: 1131 PRISONNIERS
LIBERES SOUS LES AUSPICES DU CICR**

Genève (CICR) - Aujourd'hui 14 août, à Nemetin (une ville proche d'Osijek), 1131 prisonniers, jusqu'alors détenus dans le contexte du conflit entre la Croatie et la Yougoslavie, ont été libérés par les deux Parties sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge.

Cette libération simultanée s'est opérée conformément aux termes de l'accord signé le 7 août dernier à Budapest entre le Premier ministre de la République de Croatie, M. Franjo Greguric, et le Premier ministre de la République fédérale de Yougoslavie, M. Milan Panic en présence du Président du CICR, M. Cornelio Sommaruga.

++++

Communication à la presse 92/24
27 août 1992

LIBERIA : PERSONNEL CICR BLESSE

Genève CICR - Le 26 août, au retour d'une mission d'évaluation dans les environs de la ville Tubmanburg au Liberia, un véhicule du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a essuyé des tirs d'armes automatiques et de grenades à Kle, à 40 km de Monrovia. Un employé local du CICR, Solomon Jahboe a été grièvement blessé, alors que Thomas Merkelbach, chef de mission du CICR au Liberia, a lui aussi été touché sans que ces jours ne soient en danger. Toutes les autres personnes participant à cette mission ont pu regagner Monrovia saines et sauvées, notamment une équipe de Médecins sans Frontières qui accompagnait les délégués.

Cette mission avait pour but d'évaluer la situation des blessés dans la région de Tubmanburg où des affrontements importants se sont produits ces derniers jours.

Suite à ce grave incident, le CICR rappelle une nouvelle fois à toutes les parties au conflit de respecter et faire respecter l'emblème de la croix rouge afin que ceux qui l'arborent dans l'accomplissement de leurs activités humanitaires puissent travailler en sécurité.

++++

Communication à la presse 92/25
11 septembre 1992

Communication de presse conjointe CICR/PAM

LE CICR ET LE PAM DEVELOPPENT LEUR PROGRAMME D'ASSISTANCE
POUR LA SOMALIE

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Programme alimentaire mondial des Nations Unies annoncent qu'ils mèneront pendant 120 jours une nouvelle action de secours conjointe pour fournir des vivres à la population somalienne frappée par la guerre et la famine.

"Si l'on veut éviter de nouvelles pertes en vies humaines et rendre plus efficace l'action de secours en Somalie, il est essentiel que le CICR et le PAM continuent à renforcer leur coopération et à coordonner tous les efforts menés pour fournir des vivres à ce pays", ont déclaré des représentants de haut niveau des deux organismes au cours d'une réunion de coordination qui s'est tenue le 4 septembre à Rome.

Ce dernier plan d'action fait suite à des accords sur la répartition du travail en Somalie que les deux organisations avaient passés en avril 1992 déjà. Le plan précédent couvrait une période de 90 jours qui a pris fin le 31 août.

Le nouveau programme prévoit que le CICR et le PAM - les principaux fournisseurs de secours alimentaires à la Somalie - achemineront à destination de ce pays, selon les estimations, 52.150 tonnes de vivres par mois, soit 19.150 tonnes fournies par le CICR et 33.000 tonnes par le PAM, l'agence spécialisée des Nations Unies chargée des secours alimentaires. Ces vivres seront destinés à toutes les parties de la Somalie.

La déclaration conjointe du CICR et du PAM prévoit également que plus de 200.000 tonnes au total seront acheminées sur la Somalie au cours des quatre mois à venir afin de répondre aux besoins nutritionnels urgents de plus de trois millions de personnes, notamment dans le centre et le sud de la Somalie, qui sont les régions frappées par la famine.

L'état nutritionnel des populations qui reçoivent des vivres devrait commencer à s'améliorer tandis que le PAM continue à augmenter la fourniture de rations sèches de vivres. Ceci permettra au CICR de supprimer progressivement ses propres distributions de rations sèches pour les remplacer par le programme de distribution de nourriture déjà préparée que mènent à bien 600 cuisines communautaires réparties dans le pays. Selon ce système, le mieux adapté au contexte somalien, un à deux repas chauds sont servis chaque jour à près d'un million de personnes.

Depuis le mois de janvier 1992, le CICR a fourni 93.500 tonnes de secours alimentaires et le PAM 50.000 tonnes depuis mai 1992. Le nouveau plan d'action double pratiquement la fourniture mensuelle de nourriture au pays et l'opération est de plus en plus axée sur les régions rurales, ce qui permet aux organismes de secours d'atteindre un plus grand nombre de bénéficiaires.

La plus grande partie des vivres seront amenées par bateau à Mogadiscio et dans d'autres ports mais les deux organisations envisagent également d'acheminer par avion une quantité mensuelle de 6.000 tonnes. Certains chargements, enfin, seront transportés par la route vers l'extrême sud de la Somalie, à travers la frontière kenyane.

Tandis que le CICR travaille en étroite collaboration avec le Croissant-Rouge de Somalie, les distributions de rations de vivres fournies par le PAM seront assurées par des organisations non-gouvernementales (ONG) et par des comités de secours locaux. Le PAM prévoit également de développer le système de vente à bas prix par les marchés locaux, ce qui est déjà entrepris actuellement dans le nord-ouest, le nord-est, le centre et le sud de la Somalie.

Communication à la Presse No. 92/26
15 Septembre 1992

**VOL HUMANITAIRE SUR LA BOSNIE-HERZEGOVINE : DES PRISONNIERS
BLESSES OU MALADES LIBERES ET TRANSFERES EN GRANDE-BRETAGNE**

Genève (CICR) - Soixante huit prisonniers blessés ou malades, jusqu'alors détenus dans la région de Banja Luka (nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine), ont été libérés et remis par les autorités locales au Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ils ont été évacués vers la Grande-Bretagne le 15 septembre, les autorités britanniques autorisant leurs familles à les rejoindre ultérieurement. Le transfert de ces blessés et malades pour hospitalisation en Grande-Bretagne a pu être effectué grâce à la coopération de toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine. Le CICR a spécialement affrété pour cette opération un avion qui a rejoint Banja Luka à partir de Zagreb (République de Croatie).

Cette opération survient deux semaines après la signature, à Londres, par les trois parties impliquées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine, d'un accord dans lequel elles s'engagent à libérer unilatéralement et sans conditions tous les civils détenus. Le CICR, qui n'a toujours pas reçu des parties au conflit des informations complètes concernant les camps de détention et les personnes détenues, considère cette opération comme un premier pas dans ce processus de libérations.

Communication à la presse No. 92/27
2 octobre 1992

LE CICR EVACUE 1.560 PERSONNES DU CAMP DE TRNOPOLJE

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) confirme avoir évacué, le 1er octobre 1992, 1.560 prisonniers du camp de Trnopolje (sud de Prijedor, nord de la Bosnie-Herzégovine), vers un centre à Karlovac (sud-ouest de Zagreb), où ils ont été remis au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Cette évacuation, commencée le 1er octobre au matin, s'est terminée tard dans la nuit.

Toutes les personnes libérées, des civils victimes des hostilités prévalant dans la région nord de la Bosnie-Herzégovine, avaient été visitées et assistées par le CICR depuis le 10 août 1992, date de la première visite du camp de Trnopolje. Chaque personne libérée a pu exprimer sa libre volonté d'être évacuée.

Cette opération intervient suite à l'accord signé à Londres (août 92) par les trois parties impliquées dans le conflit, par lequel celles-ci s'engageaient à libérer unilatéralement tous les détenus.

Dès leur arrivée à Karlovac, les évacués ont été pris en charge par le HCR, qui a installé un centre au coeur de la ville et assurera, avec l'aide de collaborateurs de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que de la Croix-Rouge de Croatie, les besoins matériels des évacués.

Une antenne de l'Agence de recherches du CICR sera établie à Karlovac, afin de favoriser les réunions de famille.

Cette évacuation humanitaire a mobilisé plus de vingt collaborateurs du CICR, 35 autobus, cinq voitures tout terrain et deux camions.

Communication à la presse No. 92/28
9 octobre 1992.

BOSNIE-HERZEGOVINE: LE CICR EVACUE DES DETENUS DE BILECA

Genève (CICR) - Cent neuf détenus du poste de police de Bileca (Est de la Bosnie-Herzégovine) ont été libérés puis transférés vers Sutomore (Monténégro) le 5 octobre, sous le contrôle du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

Les détenus libérés ont pu se faire accompagner de 171 personnes, membres de leurs familles, ce qui porte à 280 le nombre total de personnes transférées par le CICR.

C'est la troisième libération effectuée sous les auspices du CICR dans le cadre du conflit en Bosnie-Herzégovine depuis le 15 septembre. A Banja-Luka, le 15 septembre, 68 malades avaient été transférés par avion vers la Grande-Bretagne et, à Trnopolje, le 1er octobre, 1.560 internés civils avaient été transférés par autobus vers la Croatie.

De plus, les délégués du CICR basés à Trebinje (Sud-Est de la Bosnie-Herzégovine) ont pu se rendre, pour la première fois depuis avril, à Foca (Est de la Bosnie-Herzégovine) où ils ont apporté plus de 20 tonnes d'assistance alimentaire ainsi que des produits de première nécessité. Ces secours sont destinés aux 6.000 personnes déplacées par les combats et qui ont trouvé refuge dans la ville.

++++

Communication à la presse No. 92/29
20 octobre 1992

LE CICR RALLONGE SON BUDGET POUR LA SOMALIE

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) rallonge pour la deuxième fois cette année son budget pour la Somalie. Un appel de 58,8 millions de francs suisses a été lancé aujourd'hui 20 octobre auprès des pays donateurs. Le budget global 1992 du CICR pour ses opérations en Somalie s'élève à 255 millions de francs suisses, soit plus d'un tiers du budget opérationnel de l'institution. Le CICR a atteint ses limites et renouvelle donc son appel à la communauté internationale afin qu'elle s'engage d'une manière concrète et suivie dans ce pays.

Le CICR s'est vu contraint ces derniers mois, en dépit de conditions de sécurité de plus en plus précaires, de renforcer ses opérations en Somalie, où il a distribué 120.000 tonnes de nourriture depuis le début de l'année. Dans 646 cuisines communautaires, près d'un million de personnes reçoivent deux fois par jour un repas chaud. La distribution de rations sèches atteint un autre million de bénéficiaires.

Outre l'assistance alimentaire, le CICR continue d'approvisionner dix hôpitaux du pays en matériel médical. Il a en outre ouvert 50 dispensaires, gérés par du personnel local. Grâce à des distributions de semences, le CICR aide une partie de la population à rester dans les villages ou à les regagner.

Dans le cadre du programme vétérinaire, 2,5 millions de moutons et de chèvres, environ 500.000 chameaux et autant de vaches ont déjà été vaccinés et/ou soumis à des traitements anti-parasites. Cette action touche des milliers de familles nomades dans les différentes régions de Somalie.

Le travail de l'Agence centrale de Recherches reste une priorité: environ 20.000 messages familiaux sont échangés chaque mois entre membres de familles séparées par le conflit, en Somalie, au Kenya, au Yémen et aussi dans le monde entier.

Quelque 1.500 volontaires du Croissant-Rouge de Somalie collaborent avec les 80 délégués du CICR dans onze différentes régions du pays pour mener à bien l'ensemble de cette opération - la plus importante action du CICR depuis la seconde Guerre mondiale.

++++

Communication à la presse no. 92/30
23 octobre 1992

BOSNIE: LIBERATIONS RETARDEES

Genève (CICR) - L'opération organisée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour libérer simultanément le 26 octobre 5.000 prisonniers et internés civils actuellement dans des centres de détention sous contrôle des trois parties au conflit en Bosnie, a dû être repoussée au mardi 3 novembre, les offres d'accueil temporaire dans des pays tiers étant insuffisantes.

La libération immédiate par les trois parties bosniaques de tous les civils illégalement détenus avait été déclarée priorité urgente par la Conférence de Londres sur l'ex-Yougoslavie qui s'est tenue le 27 août 1992.

Suite à la Conférence de Londres et conformément à l'accord sur la libération inconditionnelle de tous les prisonniers conclu entre les trois parties réunies sous les auspices du CICR à Genève le 1er octobre, 1.737 prisonniers ont déjà été libérés et transférés vers des pays tiers.

Depuis, le CICR a soumis des plans détaillés pour la libération de toutes les personnes détenues dans les lieux auxquels il a pu accéder. Les forces de protection de l'ONU en Croatie ont accepté de fournir des escortes dans les régions qui se trouvent sous leur mandat. La mission d'observation de la Communauté européenne est prête à superviser les libérations et à accompagner les convois. Lors de réunions "ad hoc" avec des représentants du CICR les parties ont réitéré leur accord quant au plan présenté.

En raison du conflit et du processus de "purification ethnique", plusieurs milliers des prisonniers ne peuvent pas retourner dans leur lieu d'origine en Bosnie-Herzégovine. Ils doivent absolument pouvoir trouver refuge ailleurs s'ils le souhaitent.

La Croatie voisine a accepté d'accueillir les 1.560 ex-internés civils libérés le 1er octobre du camp de Trnopolje, en y mettant toutefois la condition que toutes ces personnes trouvent rapidement un pays de résidence temporaire par l'intermédiaire du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Or, à l'heure qu'il est, 1.468 d'entre elles attendent toujours un asile provisoire.

Communication à la presse no. 92/31
6 novembre 1992

TADJIKISTAN : TROISIEME MISSION DU CICR DANS CE PAYS.

Genève (CICR) - Une équipe du Comité international de la Croix-Rouge est arrivée le 1er novembre pour sa troisième mission au Tadjikistan. Elle s'est rendue à Dushanbé, la capitale et à Kuliab.

Les délégués ont eu toute une série de contacts, notamment avec les autorités civiles et militaires du pays afin de s'informer de la situation du conflit, du sort des prisonniers et d'évaluer les possibilités d'acheminer l'aide humanitaire. Les délégués ont été informés de la présence de 150.000 personnes déplacées, ainsi que de l'existence de besoins d'ordre alimentaire et médical dans le sud-est du pays.

La mission en cours va déterminer le plan d'action du CICR au Tadjikistan pour ces prochains mois. Dans l'immédiat, une aide d'urgence est prévue pour 10.000 personnes déplacées, avec notamment, 20 tonnes de vêtements, 10.000 couvertures, 290 rouleaux de plastique et 6.000 colis familiaux, le tout d'une valeur de 400.000 francs suisses. Un colis familial couvre les besoins alimentaires de base pour une famille de 4 à 5 personnes pour un mois.

Les deux précédentes missions ont eu lieu en mai et septembre de cette année. Elles avaient alors, entre autres, examiné avec les autorités gouvernementales la question de l'adhésion aux Conventions de Genève et aux Protocoles additionnels, et évalué la capacité des structures médicales et sanitaires du Tadjikistan.

Communication à la presse 92/32
14 novembre 1992

**BOSNIE-HERZEGOVINE : LIBERATION ET TRANSFERT SOUS LA SUPERVISION
DU CICR DE 755 PERSONNES DETENUES DANS LE CAMP DE MANJACA**

Genève (CICR) - 755 personnes (729 musulmans et 26 d'origine croate) détenues dans le camp de Manjaca (nord de la Bosnie) ont été libérées aujourd'hui et transférées sur le camp de transit de Karlovac (Croatie) par le Comité international de la Croix-Rouge.

Le CICR a visité et enregistré régulièrement, depuis la mi-juillet, quelque 3.600 personnes détenues dans le camp de Manjaca, leur apportant protection et assistance. Après l'opération d'aujourd'hui, 2.900 d'entre elles environ se trouvent encore dans ce camp, où les conditions de détention empirent, en raison surtout de conditions climatiques de plus en plus dures.

Conformément aux termes de la Conférence de Londres, le CICR poursuit ses efforts pour obtenir la libération unilatérale et inconditionnelle de plus de 6.000 prisonniers encore détenus par les trois parties au conflit.

Les 755 personnes libérées aujourd'hui seront remises à des représentants du HCR à Karlovac et devraient par la suite repartir vers des pays d'asile.

Cette opération porte le nombre de détenus libérés sous la supervision du CICR depuis mi-septembre à un total de 2.928.

Communication à la presse No. 92/33
7 décembre 1992

TIMOR-EST: LE CICR ENTAME DE NOUVELLES VISITES AUX DETENUS

Genève (CICR) - Les délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont visité le 7 décembre 1992 à Djakarta le responsable de l'opposition armée à Timor-Est, Xanana Gusmao. Cet homme avait été capturé le 20 novembre dernier à Dili par les forces armées indonésiennes. Cette visite s'est déroulée selon les modalités habituelles de travail du CICR. Elle ne constitue qu'une étape dans ses activités en faveur de toutes les personnes détenues en raison de la situation à Timor-Est, en priorité celles incarcérées ces deux derniers mois.

Le CICR compte visiter ces personnes dans les plus brefs délais, comme convenu avec les autorités indonésiennes. Au cours des dix dernières années, il a déjà visité plus de 900 détenus dans ce contexte.

++++

Communication à la presse No. 92/34
10 décembre 1992

**CONFLIT AU TADJIKISTAN: PREMIERES DISTRIBUTIONS DE SECOURS DU
CICR A DOUCHANBE**

Genève (CICR) - Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a distribué des secours, les 8 et 9 décembre à Douchanbé, capitale du Tadjikistan. Il s'agit de matériel chirurgical d'urgence pour trois hôpitaux (pansements, matériel de suture, seringues jetables et médicaments de base), et de vêtements et couvertures, destinés à 6.600 personnes déplacées qui ont trouvé refuge dans la ville. Les secours ont été distribués avec l'aide du Croissant-Rouge du Tadjikistan.

Le CICR est présent au Tadjikistan depuis le 30 octobre. Cinq délégués se trouvent aujourd'hui dans ce pays. Quatre délégués supplémentaires doivent les rejoindre dans les tout prochains jours.

++++

Communication à la presse No. 92/35
14 décembre 1992

BOSNIE-HERZEGOVINE: REPRISE PARTIELLE DES LIBERATIONS

Genève (CICR) - Aujourd'hui 14 décembre, mille huit personnes ont été libérées du camp de Manjaca (nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine), sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ces personnes, pour la plupart d'origine musulmane, étaient détenues par les autorités serbes. Après avoir été conduites par le CICR jusqu'au camp de transit de Karlovac (Croatie), elles ont été remises aux représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Avant la libération, les délégués du CICR se sont entretenus avec tous les détenus, afin de s'assurer de leur volonté d'être transférés hors de Bosnie-Herzégovine.

L'opération de ce jour fait suite aux entretiens séparés qui ont eu lieu le 9 décembre, au siège du CICR à Genève, entre le président du CICR, Cornelio Sommaruga, et les représentants des trois Parties au conflit, MM. Silajdzic, Karadzic et Boban. Au cours de ces entretiens, chacune des trois Parties, s'est formellement engagée à reprendre, le 14 décembre, le processus de libération simultanée, interrompu depuis un mois.

Le CICR constate avec regret que les libérations prévues dans les lieux contrôlés par les parties bosniaque (Celebici, Konjic, Tarcin, Visoko et Zenica) et croate (Livno, Orasje, Rascani et Tomislavgrad) n'ont pas eu lieu comme convenu.

Le CICR en appelle à toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine pour qu'elles libèrent, dans les plus brefs délais, conformément à leur engagement, tous les prisonniers qu'elles détiennent. Il souhaite en particulier que les personnes détenues dans les lieux susmentionnés, y compris Manjaca, soient libérées avant la fin de la semaine en cours.

++++

Communication à la presse No. 92/36
16 décembre 1992

BOSNIE-HERZEGOVINE : LIBERATIONS DE DETENUS

Genève (CICR) - Sous les auspices du CICR, 1.001 personnes détenues par les autorités serbes de Bosnie-Herzégovine ont été libérées le 16 décembre du camp de Manjaca. Conduites par le CICR jusqu'au centre de transit de Karlovac (Croatie), elles ont été remises aux représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Avant la libération, les délégués du CICR se sont entretenus avec tous les détenus afin de s'assurer de leur volonté d'être transférés hors de Bosnie-Herzégovine.

Selon l'accord passé le 9 décembre entre le chef serbe de Bosnie-Herzégovine, R. Karadzic et le Président du CICR C. Sommaruga, tous les prisonniers visités et enregistrés par le CICR dans la camp de Manjaca doivent être libérés d'ici le 18 décembre. Le CICR espère que cet accord sera concrétisé lors d'une opération prévue ce jour-là. Il a cependant demandé des éclaircissements sur le sort de 529 détenus du camp de Manjaca, transférés à l'insu de ses délégués et dont le sort est inconnu à ce jour. Le CICR en appelle aux autorités serbes de Bosnie-Herzégovine pour avoir accès immédiatement à ces personnes et pouvoir les transférer le 18 décembre en même temps que les autres détenus.

Enfin, le CICR constate que les libérations prévues dans les neuf camps sous contrôle de la partie croate et du gouvernement de Bosnie-Herzégovine n'ont pas eu lieu, en dépit des engagements pris. En effet, il était convenu que toutes les personnes encore détenues dans ces camps devaient être libérées le 14 décembre.

Communication à la presse No. 92/37
18 décembre 1992

BOSNIE-HERZEGOVINE: FERMETURE DU CAMP DE MANJACA

Genève (CICR) - Aujourd'hui 18 décembre, 418 prisonniers encore détenus par les forces serbes de Bosnie au camp de Manjaca (nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine) ont été libérés et transférés sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Huit autres détenus, soignés à l'hôpital de Banja Luka, ont également été libérés. Après avoir été conduits jusqu'au centre de transit de Karlovac (Croatie), ils ont été remis aux représentants du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Avant la libération, les délégués du CICR se sont entretenus avec tous les détenus, afin de s'assurer de leur volonté d'être transférés hors de Bosnie-Herzégovine.

Cette libération marque la fermeture du camp de Manjaca. Une fermeture que le CICR espère définitive en raison des conditions, totalement inadaptées à la détention de personnes, qui y règnent. Elle fait suite aux engagements pris dans ce sens par M. Karadzic, dirigeant des Serbes de Bosnie, devant le président du CICR, M. Sommaruga, le 9 décembre à Genève.

Par ailleurs, le CICR, lors d'une visite du camp de Batkovic (nord-est de la Bosnie-Herzégovine), a retrouvé une partie des 529 détenus transférés à son insu hors de Manjaca le 13 décembre. Une visite de ce camp est actuellement en cours. Le CICR espère obtenir également la libération de ces détenus dans les meilleurs délais.

Le CICR constate avec regret que, tant le gouvernement de Bosnie-Herzégovine que la partie croate de Bosnie, n'ont toujours pas tenu leur engagement de libérer les prisonniers qu'ils détiennent. Ces libérations devaient avoir lieu le 14 décembre. Une démarche formelle a été entreprise aujourd'hui par le CICR auprès de MM. Izetbegovic (président de la République de Bosnie-Herzégovine) et Boban (dirigeant des Croates de Bosnie) afin que ces libérations aient lieu le 23 décembre.

A nouveau, le CICR en appelle à toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine afin qu'elles libèrent dans les plus brefs délais les prisonniers qu'elles détiennent encore, conformément à l'accord signé, sous les auspices du CICR le 1er octobre à Genève.

++++

Communication à la presse No. 92/38
23 décembre 1992

**BOSNIE-HERZEGOVINE: DETENUS SERBES LIBERES SOUS LES AUSPICES DU
CICR**

Genève (CICR) - Aujourd'hui, 23 décembre, 111 détenus serbes de Bosnie-Herzégovine ont été libérés sous les auspices du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Ces personnes étaient détenues par les forces gouvernementales de Bosnie-Herzégovine. Il s'agit de 69 personnes détenues à Visoko, 9 à Zenica et 33 à Konjic. Les délégués du CICR se sont entretenus avec tous les détenus concernés avant leur libération, afin de s'assurer de leur volonté d'être transférés hors de Bosnie-Herzégovine. Quatre-vingt-un détenus libérés ont été transférés au Monténégro, où ils ont été remis au Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Les 30 autres détenus ont choisi de rester en Bosnie-Herzégovine.

Le CICR constate avec regret que le nombre de détenus libérés ce jour est nettement inférieur au nombre de personnes détenues par les forces gouvernementales de Bosnie-Herzégovine. De plus, aucune personne n'a été libérée par les forces croates de Bosnie-Herzégovine, contrairement à ce qui avait été précédemment convenu.

Le CICR en appelle à toutes les parties impliquées dans le conflit en Bosnie-Herzégovine afin qu'elles libèrent dans les plus brefs délais les personnes qu'elles détiennent encore, conformément à l'accord signé le 1er octobre 1992 à Genève.

++++

